

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DES AGENTS IMMOBILIERS ET GERANTS D'IMMEUBLES
Loi N° 70.9 du 2 Janvier 1970, dite Loi HOGUET,
Ainsi que la loi 96.1107 du 18 Décembre 1996
Et son décret d'application du 29 mai 1997 n°97532, dite Loi CARREZ**

La société GENERALI IARD dont le siège social est sis : 7, boulevard Haussmann 75009 PARIS, atteste que l'Assuré indiqué ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins égales à celles prévues par l'Arrêté du 1^{er} Septembre 1972.

ASSURE : EXPOSEO (SARL)
ZA du Bosc Las Mayolas 10C
34130 MUDAISON

Représenté par : Monsieur Erik MEYBLUM

Activités professionnelles garanties : - Gestion immobilière
- Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Police n° : AL591311/28696

Date de prise d'effet du contrat : 01 juillet 2017

Attestation valable : du 01/07/2017 au 31/12/2017

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère, étant précisé que la garantie est subordonnée à l'obtention de la carte professionnelle.
Conformément à l'article L.122-3 du code des assurances, la présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le 10/07/2017
Pour la Compagnie (par délégation)

Pascal VIGNON

